

**Société** Il s'agit des produits détenus en fonds propres par la société fondée par le Nancéien Gérard Lhéritier

# Aristophil : actifs à vendre

**Nancy.** L'appel d'offres expiré ce mercredi 3 février. À la demande du tribunal de commerce de Paris, les mandataires judiciaires parisiens M<sup>e</sup> Bernard Corre et M<sup>e</sup> Valérie Leloup-Thomas ont été chargés de retrouver un repreneur dans le cadre de la cession d'une partie des éléments d'actifs de la société Aristophil fondée par le Nancéien Gérard Lhéritier.

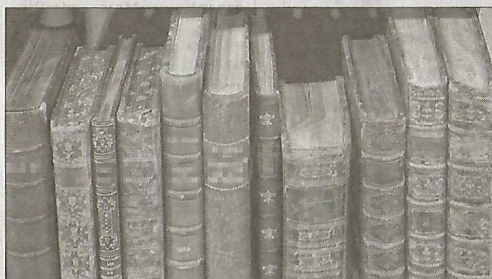
Dans une lettre qu'ils ont adressée aux potentiels repreneurs et que nous sommes parvenus à nous procurer, les mandataires soulignent « la valeur patrimoniale et financière exceptionnelle qu'Aristophil a réuni entre 2003 et 2015. Elle regroupe près de 130.000 pièces sous forme de manuscrits, de lettres, de partitions, de cahiers, de dessins, d'incunables, de photos... ».

## Plusieurs centaines de repreneurs contactés

Ils précisent surtout l'objet de cette procédure de cession judiciaire : « Protéger

l'équilibre du marché de l'art et du manuscrit ainsi que l'intégrité et la valeur de cette collection ». Reste que cette procédure ne concerne que les actifs détenus en fonds propres par la société Aristophil et donc n'englobe pas, normalement, les parts détenues par les 17.000 indivisaires recensés.

La société de communication parisienne CEIS, spécialisée dans l'intelligence économique et l'analyse stratégique, s'est vue chargée par le tribunal de commerce de valoriser ces actifs auprès « de grands collectionneurs privés internationaux jusqu'à des fonds souverains », indique Bruno Denoyelle, de CEIS. Depuis un mois et demi, l'entreprise a mobilisé son équipe pour contacter d'éventuels repreneurs. La liste est considérable. On parle de plus de 600 repreneurs potentiels contactés. CEIS confirme que le fichier est important. Quant aux informations, les fonds souverains, sociétés, collectionneurs ou musées intéressés peuvent consul-



■ On parle de plus de 600 repreneurs potentiels contactés.

Photo d'archives Patrice SAUCOURT

ter la data room mise à leur disposition exclusive et hébergée dans le cabinet parisien Jeantet.

## Quels sont les manuscrits concernés ?

Plusieurs associations s'interrogent toutefois sur cette procédure. C'est ainsi le cas d'OPDIA qui vient d'adresser un courrier au procureur en charge du dossier Aristophil. C'est aussi et surtout L'Association de défense des consommateurs de Lorraine (ADC54) de Guy

Grandgirard (\*). Si ces associations entendent l'urgence de garantir la conservation, la garde et la mise en valeur des œuvres d'Aristophil, elles soulignent l'ambiguïté du périmètre de la cession. L'avocat rennais Arnaud Delomel, conseil de l'association ADC 54, a ainsi demandé au liquidateur judiciaire M<sup>e</sup> Valérie Leloup-Thomas, qu'elle lui délivre « la liste précise des biens cédés, mais également de confirmer que cela ne vise en rien les biens objets des contrats

Amadeus (actifs achetés par un seul acquéreur), ni ceux liés aux indivisions ». S'agit-il, entre autres, des fameux 500 joyaux de la collection ? Ces lettres et manuscrits signés Einstein, Napoléon, Louis XVI, d'Eisenhower, Marie-Antoinette, ou encore la correspondance amoureuse d'Alexandre II ? Les associations mettent ainsi le doigt sur l'opacité qui règne autour de l'inventaire. Le plus étonnant, c'est qu'en absence d'un inventaire définitif, un appel d'offres a été lancé. « Après cette date butoir, au regard de l'ampleur et de la complexité de ce dossier, un deuxième round pourra être décidé si des candidats repreneurs se sont fait connaître », précisent les liquidateurs dans leur courrier adressé aux éventuels repreneurs.

## Alexandre POPLAVSKY

(\*) Association de défense des consommateurs de Lorraine (ADC 54) Contact Guy Grandgirard au : 03.83.85.51.95, contact@adc54.fr. Site Internet : adc54.org